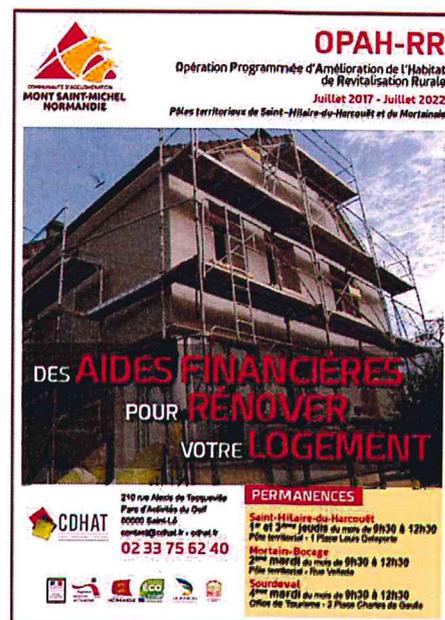


Des aides pour financer vos travaux !

La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR), jusqu'en juillet 2022, sur le territoire des pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais. Portée par La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cette opération a pour objectif d'aider les propriétaires privés à améliorer ou à réhabiliter leurs logements qu'ils soient occupés par eux-mêmes ou destinés à la location. Des aides et subventions exceptionnelles sont proposées sous certaines conditions.



Le **CDHAT** (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) a été mandaté par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie pour animer et assurer l'accompagnement des propriétaires et le suivi des dossiers en faveur de l'amélioration de l'habitat.

6 779 800 € de crédits ont été réservés par l'Anah, l'Etat et la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie avec un objectif de financer l'amélioration de plus de 900 logements en 5 ans.

Pourquoi ne pas en profiter ? Près de 50 propriétaires ont déjà déposé un dossier.

Renseignez-vous toujours avant d'engager vos travaux !

Renseignements gratuits et sans engagement :

Tél. 02.33.75.62.40

contact@cdhat.fr

www.cdhat.fr



Permanences mensuelles à :

- **Saint-Hilaire-du-Harcouët** : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial – 1 Place Louis Delaporte
- **Mortain-Bocage** : le 2^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial – Rue Velleda
- **Sourdeval** : le 4^{ème} mardi du mois de 9h30 à 12h30 Office de Tourisme – 2 Place Charles de Gaulle

Exemple 1 :

Logement occupé par une personne retraitée du régime agricole aux ressources « très modestes »

Les travaux consistent à adapter la salle d'eau et les WC au handicap de la propriétaire (réaménagement de la salle d'eau et des WC en une seule pièce). Installation d'une douche à siphon de sol, avec siège de douche et barres d'appuis, WC surélevé, porte coulissante, et travaux d'électricité et de chauffage)

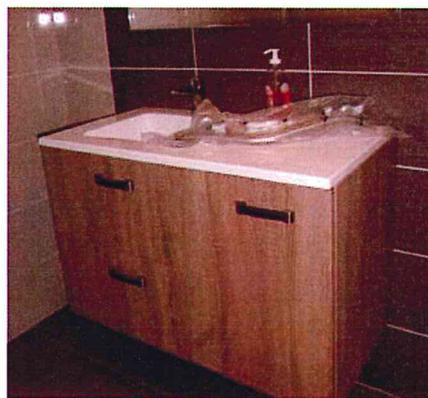
Travaux : 14 812 € T.T.C.



| Plan de financement | |
|--|----------------|
| Subvention Anah (50% sur le H.T.)* | 6 511 € |
| Total aides non remboursables (50.6%) | 6 511 € |
| Apport personnel | 3 501 € |
| Prêt MSA | 4 800 € |
| Remboursement prêt MSA sur 36 mois | 133 € /mois |

Possibilité d'allocation logement sur les remboursements de prêt dans certains cas

***Travaux subventionnables plafonnés à 20 000 €**



Exemple 2 :

Travaux d'amélioration des performances énergétique d'un logement occupé par un couple d'actif : (plafond de ressources modestes)

- Isolation thermique par l'extérieur ITE et isolation du plafond
- Gain énergétique de 34 %, gain sur la facture énergétique de 410 € par an
- **Travaux : 8 156 €**



| Plan de financement | |
|--|----------------|
| Subvention Anah | 2 595 € |
| Subvention Etat | 741 € |
| Subvention Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie | 500 € |
| Subvention Conseil Départemental | 500 € |
| Total des aides (53%) | 4 336 € |
| Apport personnel et prêt | 3 820 € |
| CITE de 30% sur le reste à charge (sous certaines conditions) | |

